

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 13 novembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi 13 novembre 2023 deux mille vingt- trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 7 novembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : Jacky LECHÂBLE, Maire (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Katell BEUCHER (pouvoir à Isabelle L'HOMME), Sandrine BOUCARD (pouvoir à Goulven DONNIOU), Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ, Christophe LAINÉ, Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS.

Madame Sandrine LELIÈVRE est élue secrétaire de séance.

Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-13/11-03 Participation financière à l'étude juridique – Responsabilité de l'Etat envers les EHPAD

Madame la 1^{ère} Adjointe fait part à l'assemblée, que les Maires des Côtes d'Armor, réunis le 29 juin 2023 à La Roche-Jaudy pour évoquer la situation financière des EHPAD publics, ont acté de mandater le cabinet Coudray pour réaliser une étude juridique sur l'opportunité d'ester en justice contre l'Etat pour manquement à ses responsabilités dans le financement des EHPAD publics.

Elle rappelle que le mouvement s'est étendu aux communes d'Ille et Vilaine après une réunion à Bruz le 4 octobre 2023.

Il a été proposé de répartir les frais engagés au prorata du nombre de communes participantes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la proposition de s'associer à l'étude juridique du Cabinet Coudray, via la commune de La Roche-Jaudy, en participant aux frais de justice au prorata du nombre de communes participantes.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,
Sylviane GUILLOT



Sylviane Guillot
1